

**Les petites cailleras
pourront bientôt ruiner la
France... en préservatifs !**

écrit par Maxime | 10 décembre 2022

UN GERSOIS À MATIGNON

CE JEAN LATEX
DU PAYS DE CONDOM
ME PROTÈGERA
DES GAULOIS RÉFRACTAIRES...



UN GERSOIS À MATIGNON

CE JEAN LATEX
DU PAYS DE CONDOM
ME PROTÈGERA
DES GAULOIS RÉFRACAIRES...



Encore une excellente mauvaise idée du grand réformateur, un enfant dans le dos de ceux qui ont voté pour lui, et des autres...

Préservatifs à volonté aux frais de la Nation, 100% remboursés par la Sécurité sociale et sans ordonnance médicale (du jamais vu !), pour peu que le demandeur ait

moins de 25 ans et ce, sans limite !

Du grand n'importe quoi qui reflète bien la naïveté totale de l'intéressé...

Alors que la plupart de nos dépenses médicales engendrent un reste à charge important, qu'on est ponctionné de toutes parts dans un pays en faillite, l'Etat macronien chuterait devant l'offensive des acheteurs mineurs de préservatifs.

La chute de l'Empire romain avait au moins un peu plus de gloire... ce vaste cocufiage aura une apothéose à sa mesure !

Qui ignore que dans les territoires perdus de la République, les petites "caïra" (racailles en verlan) casseuses d'abribus se feront un plaisir d'aller voir le pharmacien du coin – souvent un gars un peu terrorisé mais bien content d'avoir pu récupérer une officine pharmaceutique quelque part – pour lui réclamer 100, 1000, 10 000, 100 000 capotes pour s'empresser de les balancer à la poubelle pour se gausser de la débilité de ce peuple soumis...

Outre la discrimination liée à l'âge, cette mesure est un non sens total.

Et elle est la preuve de l'ingénuité des Macroniens qui croient que les jeunes de moins de 25 ans sont des petits anges qui ne peuvent faire de mal, qui forcément ne chercheront pas à pervertir la dernière idée de l'autoproclamé Jupiter.

Enfin, le préservatif est au service du plaisir sexuel. Pourquoi n'aurions-nous pas aussi, quel que soit notre âge, droit au remboursement intégral de nos dépenses de santé pour lutter contre les maladies qui nous font souffrir ?

Parce qu'en Macronie, c'est la loi de la jungle, le darwinisme. Que les faibles, les fatigués, les malades crèvent faute de pouvoir se soigner, qu'ils culpabilisent à

tout le moins d'être infirmes, en mauvaise santé, en n'obtenant qu'un remboursement partiel qui est comme une pénalité pour ne pas être un être en parfaite condition physique ou mentale.

L'égalité et la fraternité en prennent un coup supplémentaire.

On peut s'attendre à un grand gaspillage d'argent public, aucun frein n'étant mis à cette mesure.

Cependant, nous avons 89 députés RN au parlement qui peuvent, étant plus de 60, saisir le Conseil constitutionnel pour demander l'annulation de cette mesure, dès lors que le nombre de préservatifs par "jeune" est illimité et que le remboursement intégral constitue une rupture d'égalité entre les citoyens face aux dépenses de santé. L'argument tenant à l'âge vaut aussi à cet égard : rupture d'égalité. Ecrivez leur pour le leur conseiller vivement !

L'égalité républicaine, quand même !

Les députés RN auront-ils le courage de le faire, ou bien feront-ils encore une fois dans le mélenchonisme, le misérabilisme en disant que comme ça augmente le pouvoir d'achat des jeunes, il ne faut pas s'y opposer...

Marine voulait bien exonérer les mêmes jeunes d'impôt sur le revenu, après tout...

Electeur de Marine, j'attends un effort pour préserver les valeurs républicaines à cet égard, sinon je risque bien de rallier la crèmerie de Monsieur Zemmour aux prochaines législatives...

Et puis, quitte à être un peu vieux jeu, je trouve scandaleux qu'on banalise le vagabondage sexuel au détriment des citoyens monogames et fidèles qui n'ont plus besoin de préservatifs. **Chacun fait ce qu'il veut de son corps, mais à**

ses propres frais et à ses risques et périls. Qu'on ne soit plus remboursé que partiellement, très partiellement parfois quand on est malade pendant que d'autres peuvent copuler à droite à gauche à volonté à nos frais en se faisant rembourser leurs capotes à 100% sans limite, c'est pousser le bouchon un peu trop loin...

Préservatifs gratuits pour les jeunes : quatre questions autour de l'annonce d'Emmanuel Macron

Contraception L'annonce du président a été saluée mais les associations de lutte contre le VIH demandent d'aller plus loin

20 Minutes avec AFP

Publié le 09/12/22 à 18h23



Des étudiants s'informent sur les préservatifs lors d'une foire d'éducation sexuelle à Oaxaca, au Mexique, vendredi 14 octobre 2022. – *Maria Alferez/AP/SIPA*

- Emmanuel Macron a annoncé la gratuité dès 2023 des préservatifs masculins en pharmacie pour les jeunes de 18 à 25 ans.
- La nouvelle a été chaudement accueillie par les associations de lutte contre le VIH et les MST.

- Des questions restent néanmoins en suspens, comme sur le choix de la tranche d'âge ou sur l'absence d'annonce concernant le préservatif féminin.

L'annonce a été applaudie par les associations mais des zones doivent encore être éclaircies. « En pharmacie, [le préservatif sera gratuit pour les 18-25 ans](#). Cela va commencer dès le 1er janvier. C'est une petite révolution de prévention », a lancé le président de la République jeudi lors d'une session du Conseil national de la refondation (CNR) consacrée à la santé des jeunes, à Fontaine-le-Comte (Vienne). La prise en charge de ce moyen de protection contre [les IST](#) et de [contraception](#) est donc facilitée, élargie. Des questions se posent toujours au lendemain de la déclaration d'Emmanuel Macron.

Pourquoi cette annonce ?

Si les modalités de cette prise en charge restent à préciser, le ministre de la Santé, [François Braun](#), a assuré vendredi que « ça va être très simple : un remboursement à 100 % par la Sécurité sociale », « sans ordonnance ». « Un des enjeux majeurs est la santé des jeunes » dans un contexte de « [reprise des infections sexuellement transmissibles](#) (IST), qui sont une grande cause d'infertilité », a fait valoir le ministre sur BFMTV et RMC.

Ces dernières années, le nombre de [nouveaux diagnostics d'infection au VIH](#) n'a pas baissé en France, stagnant autour de 5.000 en 2021. Et la recrudescence des IST, notamment [la Chlamydia](#) et [le gonocoque](#), s'est poursuivie. En outre, selon Santé publique France, 15 % des personnes ayant découvert leur séropositivité en 2021 étaient âgées de moins de 25 ans, et la part de cette classe d'âge ne baisse pas depuis 2017.

Quelle prise en charge jusque-là ?

[Des préservatifs masculins sont déjà remboursés par la Sécurité sociale](#), sans limite d'âge, mais sur prescription

obligatoire d'un médecin ou d'une sage-femme. Deux modèles sont concernés : « Eden » depuis décembre 2018, auquel est venu s'ajouter « Sortez couverts ! » en mars 2019.

Selon les données de l'Assurance maladie, 542.893 boîtes (de 6, 12 ou 24 préservatifs) ont été remboursées en 2021, un chiffre en hausse de 31 % sur un an. Ce dispositif est cependant méconnu : seuls 21 % des mineurs et 29 % des 18-24 ans en ont entendu parler, a indiqué jeudi l'Elysée. *« Cette possibilité d'accès gratuite sur prescription a constitué un premier pas, mais nous savions que le passage par un médecin généraliste pouvait représenter un obstacle »*, indique à l'AFP Florence Thune, directrice générale de l'association de lutte contre le VIH [Sidaction](#).

Pourquoi ne pas élargir aux moins de 18 ans ?

Si les acteurs (associations, médecins) engagés dans la prévention des IST ont salué l'annonce présidentielle, des questions demeurent. « C'est une bonne chose que de rendre les outils de prévention le plus disponible possible. En revanche nous pouvons nous interroger sur la fourchette d'âge : pourquoi pas avant 18 ans ? Nous savons que [la vie sexuelle débute souvent avant cet âge](#) », relève l'association AIDES.

Les mineurs sont cependant déjà parmi les principaux bénéficiaires des quelque 5 à 6 millions de préservatifs distribués gratuitement chaque année, que ce soit dans les [Points Accueil et d'Ecoute Jeune \(PAEJ\)](#), à l'infirmerie des collèges et lycées, dans les centres d'animation ou les MJC, etc. A elle seule, l'association AIDES en donne plus d'un million par an. Mais ces distributions gratuites pèsent peu face aux plus de 112 millions de préservatifs vendus en 2021, tous réseaux confondus (grandes surfaces, pharmacies...), d'après Santé publique France.

Comment aller plus loin ?

Pour AIDES, la stratégie du « tout préservatif » n'est pas « suffisante ». Selon cette association, « il faut aussi rendre disponibles les autres outils de prévention, notamment [la PrEP](#) [prophylaxie pré-exposition] », qui consiste à prendre un médicament afin [d'éviter de se contaminer](#) et reste « peu connue chez les moins de 25 ans ». « Il est important de promouvoir d'autres moyens de prévention », abonde Florence Thune, qui estime également que les autorités sanitaires ne parlent « pas suffisamment » de [la PrEP](#).

[notre dossier sur le préservatif](#)

Quant au préservatif féminin, qui n'est pas pris en charge par la Sécu malgré une recommandation en ce sens du Haut conseil à l'Egalité en 2021, « *il est peu promu de manière générale : il faudrait là aussi un effort d'information et de mise à disposition* », estime la dirigeante du Sidaction.

<https://www.20minutes.fr/sante/4014169-20221209-preservatifs-gratuits-jeunes-quatre-questions-autour-annonce-emmanuel-macron>